

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2012

Le 7 septembre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le 3 septembre 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents: Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marylène GIRAUDON, Christine GOUBEAU, Paul MOREAU, Benoît PIRON, Damien PARNAUDEAU, Jean-Luc GUINARD, Anthony PEIGNON, Patrick CLISSON, Marie-France TALINEAU.

Absents excusés: Marie-Christine FREGIS, Jérôme BACLE.

La secrétaire : Monique MIOT.

## INTERVENTION DE MONSIEUR ET MADAME LEFEVRE ET DE MONSIEUR ET MADAME AGZICARIAN CONCERNANT LE PROJET DE CREATION D'UNE FERME THERAPEUTIQUE

Ces personnes interviennent en présentant le projet de ferme thérapeutique, avec une possibilité d'accueil de 18 personnes, qui est à sa toute première ébauche. Le site de la Bazonnière pourrait convenir pour l'installation de cette ferme.

Un document a été projeté pour détailler le projet et ses spécificités. Il sera envoyé aux membres du Conseil Municipal prochainement. Une lettre d'intention sera jointe à cet envoi.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'échanger sur ce sujet lors du prochain conseil municipal.

## LECTURE DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame MIOT fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2012. Il est approuvé à l'unanimité.

### RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

### **COMMISSION VOIRIE**

Monsieur DESNOUE intervient pour préciser que le devis pour la réfection du chemin des Brossardières a été accepté pour la somme de 12 862 Euros TTC.

Il précise qu'il serait souhaitable d'envoyer un courrier à Monsieur MASSON pour qu'il élargisse son entrée afin de ne plus dégrader le chemin des Brossardières qui sera juste refait.

Le curage des mares pourrait être envisagé pour la Vouzaillière, l'Ebondière et la Petite Bazonnière.

Les travaux RMA pour l'année 2012 ont été réalisés.

### COMMISSION BATIMENT

Madame MIOT prend la parole pour préciser que plusieurs devis pour des travaux sur les bâtiments communaux ont été acceptés.

Il s'agit de l'aménagement du local pompiers, du crépissage et de la zinguerie pour le bâtiment de la mairie, du remplacement des ouvertures au logement de Monsieur et Madame MICHAUD, de la pose d'un mur coupe-feux au local commercial (partie occupée par Mets en Vin), de la pose d'un radiateur au foyer rural et de l'installation d'un bardage au local commercial (partie anciennement occupée par S.R.B).

Une réflexion sur le devenir du Presbytère doit être faite dans un avenir proche.

#### REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de Monsieur Pascal OLIVIER reçu le 5 septembre 2012 concernant la réforme des collectivités territoriales et la fusion éventuelle de la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine pour former une nouvelle intercommunalité autour de Parthenay.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée refuse l'étude de ce projet et ne souhaite pas que la commune de SAINT PARDOUX s'inscrive dans la nouvelle intercommunalité, avec :

- 4 voix « pour »,
- 8 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

#### DEMANDE DE SUBVENTION

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal.

# <u>POINT SUR LA SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION DE CHASSE AGREE POUR LE PIEGEAGE DES NUISIBLES</u>

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée du recensement des ragondins tués pour l'année 2012.

En 2011, la commune a versé la somme de 1,50 Euros par queue.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte de reconduire la subvention de 1,50 Euros pour l'année 2012, avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

## TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES A CHATEAU BOURDIN

Monsieur le Maire présente l'avenant pour les travaux d'eaux pluviales à Château Bourdin qui s'élève à 3 500 euros HT et d'un montant de 1 500 Euros HT pour l'ensemble de la traversée du Bourg de Château Bourdin.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte les avenants pour les travaux de Château Bourdin et autorise le Maire à signer les documents s'y afférant, avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

### ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire prend la parole pour exposer les étapes pour la finalisation et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les modalités du PLU ont été arrêtées et un bilan de concertation a été réalisé.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'ensemble des modalités du Plan Local d'Urbanisme et autorise le Maire à signer les documents s'y afférant, avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

### EXTENSION DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DES EAUX DE GATINE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par le SEG le 10 juillet 2012 concernant la modification du nombre de délégués représentant la Communauté de Communes de Parthenay au Comité Syndical.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette modification, avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

## OCCUPATION DU LOCAL COMMERCIAL (PARTIE S.R.B)

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal.

### INFORMATIONS ET REFLEXIONS SUR LES INVESTISSEMENTS EN COURS

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rend compte des différents arrêts de travail des agents du service administratif.
- Concernant les frais de formation de Madame GRILLON Lucrétia, Monsieur le Maire fait lecture du récapitulatif des sommes versées à ce jour. Il rappelle que cette décision va au-delà de la réglementation. Il rend compte des problèmes de comportement de l'agent et demande aux élus leur avis sur le reste des frais de formation non remboursés à ce jour.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée refuse de continuer à régler les frais de formation pour Madame Lucrétia GRILLON avec :

- 9 voix « pour »,
- 4 voix « abstention».
- Une information est donnée sur Monsieur BONNEAU, qui reste toujours intéressé pour l'installation d'une boulangerie sur la zone du Poirier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 00 h 30.

Le Maire, Roger PERRIN